



UNSA-Infos - Numéro 475 - 16 juin 2009

<http://www.unsa.org/>

## **Déclaration de l'UNSA**

### **lors de la commission des comptes de la sécurité sociale**

### **15 juin 2009**

Mesdames et messieurs les Ministres

Les prévisions de déficit du régime général pour 2009 nous placent dans une situation de gravité extrême que l'UNSA ne veut pas ignorer.

Ce déficit de l'ordre de 22 milliards d'euros, dû pour l'essentiel à un effondrement des recettes lié à la crise nous conduit à souhaiter qu'une large concertation se déroule pour trouver, ensemble, les pistes de financement permettant de cesser d'alourdir la dette à la charge des générations futures.

Depuis plusieurs années, les assurés sociaux ont largement participé à l'effort. Ils l'ont fait souvent seuls, sans que cet effort soit partagé par tous. Je pense notamment aux professionnels de santé.

Demander, aujourd'hui, aux assurés sociaux de nouveaux sacrifices nous semble inacceptable.

C'est pourquoi, sans nier l'impact de la crise sur les comptes de la protection sociale, l'UNSA pense qu'il faut réfléchir à de nouveaux modes de financement de la sécurité sociale.

Pour notre part, nous sommes prêts à participer à ce débat sans aucun tabou autre que celui du niveau que la protection sociale solidaire doit offrir.

Nous nous méfions également des « faux amis ».

A titre d'exemple, suggérer aujourd'hui l'augmentation de la durée de cotisations ou l'augmentation de l'âge légal de départ à la retraite nous paraît être de cet ordre.

En effet la proportion de salariés qui arrivent à l'âge de la retraite en état d'inactivité ne connaît pas d'évolution sensible. Si cette tendance n'était pas inversée, ces augmentations se traduiraient inéluctablement par une nouvelle diminution des pensions servies à de nombreux retraités.

Il nous semble également qu'il serait imprudent de ne pas continuer à alimenter le fonds de réserve des retraites.

Par ailleurs, le déficit prévu de 2,6 milliards d'euros pour la branche famille mérite réflexion.

L'UNSA restera vigilante à ce que la situation des plus démunis n'en soit pas affectée.

Mesdames et messieurs les Ministres, l'UNSA est disponible pour approfondir la réflexion et est prête, dans ce cadre, à prendre toutes ses responsabilités.

### **Après le 13 juin ?**

Samedi 13 juin, peu de manifestant(e)s dans les cortèges intersyndicaux. Après les succès des 29 janvier, 19 mars et 1er mai, cette fois-ci, les salariés et les militants étaient moins nombreux à se mobiliser.

Pour l'UNSA, il convient d'examiner simplement la situation :

- Les mobilisations précédentes (29 janvier et 19 mars) ont permis d'obtenir le maintien et l'extension du chômage partiel, un certain nombre de primes pour les salariés les plus modestes et la mise en place du « FISO » (fonds d'investissement social).

- Les cortèges réussis du 1er mai ont abouti à l'ouverture de négociations, notamment avec le patronat, concernant deux questions importantes : le maintien et l'extension du chômage partiel pour les salariés qui en ont besoin et la prolongation des indemnités pour les chômeurs de longue durée qui arrivent en fin de droit. Entre temps, le « FISO » se met en place.

- Rappelons aussi que le 26 mai, dans certains départements, pas dans tous, des actions locales soutenaient des luttes engagées dans des bassins d'emplois pour défendre l'emploi et agir contre les licenciements.

Pour l'UNSA, les salariés sont en attente, les militantes et les militants syndicaux, après six mois d'action dans la durée, un peu « fatigués ».

L'UNSA souhaite donc que ce bilan soit tiré au sein de l'intersyndicale, que celle-ci d'ailleurs se réunisse avant les congés.

La rentrée sociale s'annonce très difficile, des jeunes sortant du système scolaire vont chercher un emploi et les chiffres annoncés par l'INSEE ou le Pôle Emploi aboutissent à six cent mille emplois supprimés.

Pour l'UNSA, l'intersyndicale doit se poursuivre et poursuivre son action pour faire aboutir sa plateforme en dix points élaborés le 26 mai dernier.

Les négociations engagées avec le patronat devront être évaluées au regard de cette plateforme, le gouvernement, à cette étape, se refusant à satisfaire les revendications concernant l'emploi public et les heures supplémentaires défiscalisées.

### **Congrès de A&I UNSA Éducation**

Le 6ème congrès national du Syndicat Administration et Intendance UNSA s'est déroulé les 2, 3 et 4 juin 2009 à Chalès, dans le département du Loir-et-Cher. Après trois jours de débats et d'échanges, à l'issue du Congrès, le Conseil national a renouvelé Jean-Yves Rocca en tant que secrétaire général et Charles Dauvergne en tant que secrétaire général adjoint.

### **Résultats d'élections professionnelles**

Lors de l'élection des représentants du personnel de la commission administrative paritaire des secrétaires administratifs du **ministère du Travail**, l'UNSA remporte 41,13 % des voix (125 voix sur 297 suffrages exprimés), loin devant la CGT (46 voix), la CFDT (28 voix) et FO (32 voix).

Lors des élections des délégués du personnel par les salariés de droit privé employés par la **Caisse des Dépôts et Consignations**, l'UNSA progresse d'un peu plus d'un point (+ 1,27) pour atteindre 16,16 % des voix. FO, SUD et la CFTC n'atteignant pas les 10 % ne pourront plus désormais participer à aucune négociation chez les collègues de droit privé de l'établissement public.

L'élection des représentants des salariés au CA de la **RATP** se sont déroulées le 11 juin. Avec deux administrateurs salariés élus et plus de 20 % des voix, l'UNSA conforte sa position à la RATP. Malgré une participation en baisse à cette élection, 33 % contre 50 % en 2004, l'UNSA RATP est la seule organisation à augmenter sa représentativité. Trois organisations obtiennent moins de 10 %, parmi elles, Force Ouvrière qui perd son siège au conseil d'administration.

Les élections professionnelles de la société de transport voyageur **Courrier Île-de-France** (77) du groupe Kéolis se sont déroulées le 11 juin 2009. L'UNSA emporte 61 voix sur les 586 suffrages exprimés, soit 10,40% des voix. A noter que Sud, CFDT et FO perdent leur représentativité.

Les élections professionnelles de la société de transport **Norbert Dentressangle Darfeuille** se sont déroulées le 11 juin 2009. L'UNSA, présente depuis peu dans cette entreprise de 2.400 salariés, devient le syndicat majoritaire et emporte plusieurs sièges dans les comités d'établissement dont :

Andrezieux-Boutheon : 5 sièges, Bordeaux : 3 sièges, Evreux : 1 siège, Wissous : 1 siège,  
Toulouse : 1 siège, Jonage : 4 sièges, Roye : 2 sièges, Bourges : 1 siège. Cuisery : 5 sièges

## **Reclassement à l'étranger : pour éviter des offres polémiques**

L'UNSA a été reçue le 9 juin à l'Assemblée Nationale par M. P. Folliot, député du Tarn. L'audition portait sur « les garanties de justes conditions de rémunération à apporter aux salariés concernés par une procédure de reclassement ».

Le reclassement du salarié concerné par un licenciement pour motif économique est obligatoire, le reclassement à l'étranger a été posé par la jurisprudence. Certains employeurs se réfugient derrière cette jurisprudence pour ne proposer que des postes à l'étranger à des rémunérations inacceptables. Pour l'UNSA, la proposition de loi sur laquelle nous devons émettre un avis ne répondait à la problématique posée. Le texte sera revu, les employeurs devront faire des propositions écrites de reclassement dans les établissements du groupe d'abord en France, puis si le salarié le désire, à l'étranger.

L'UNSA a fait remarquer que ce texte laissait une fois de plus les salariés des PME sur le bord de la route.

## **Journée mondiale contre le travail des enfants**

Le 12 juin, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a célébré la journée mondiale contre le travail des enfants. A l'occasion de cette célébration, qui coïncide avec le dixième anniversaire de la convention n° 182 de l'OIT sur l'élimination des pires formes de travail des enfants, le Bureau International du Travail (BIT) a publié un rapport intitulé : « Donnons une chance aux filles : lutter contre le travail des enfants, une clé pour l'avenir ».

Si les statistiques mondiales récentes montrent un recul du nombre d'enfants victimes du travail des enfants, plus de 100 millions de filles sont encore victimes du travail des enfants. Nombre d'entre elles sont exposées à quelques-unes de ses pires formes.

Le BIT met en garde contre les effets de la crise financière et économique mondiale, qui pourraient contraindre un nombre accru d'enfants, en particulier des filles, à travailler. Les politiques adoptées dans la crise actuelle seront donc un test pour l'engagement national et mondial à poursuivre la lutte contre le travail des enfants. Rappelons que 169 États membres de l'OIT, sur 183, ont ratifié la Convention 182.

D'après le rapport du BIT, les filles sont confrontées à une série de problèmes spécifiques qui demandent une attention particulière :

- les filles constituent l'immense majorité des enfants employés comme domestiques chez des tiers et de fréquents abus commis à l'encontre des enfants domestiques sont rapportés ;
- les filles s'acquittent de tâches domestiques en plus forte proportion que les garçons. Conjugué avec une activité économique, cela constitue un «double fardeau» qui accroît le risque d'abandon scolaire chez les filles ;
- dans de nombreuses sociétés, les filles sont reléguées dans des positions d'infériorité et de vulnérabilité et manquent plus souvent d'une éducation élémentaire. Cela restreint considérablement leurs possibilités d'avenir.

Le rapport souligne l'importance d'investir dans l'éducation des filles comme moyen efficace de combattre la pauvreté. Éduquées, les filles ont plus de chances d'obtenir un meilleur revenu quand elles seront adultes, de se marier plus tard, d'avoir moins d'enfants mais en meilleure santé, et davantage de pouvoir de décision dans le foyer. Devenues mères, elles seront aussi mieux à même de veiller à l'éducation de leurs propres enfants, ce qui contribuera à prévenir le travail des enfants.

## **L'OIT organise un sommet mondial sur la crise économique**

Au cours de la Conférence Internationale du Travail qui se tient à Genève du 3 au 19 juin 2009, l'OIT organise un sommet sur la crise mondiale de l'emploi. Du 15 au 17 juin, des intervenants de haut niveau débattront des politiques qui sont mises en œuvre au niveau national et international pour remédier à la crise mondiale financière et économique.

Parmi les principaux intervenants, neuf chefs d'état et de gouvernement vont s'exprimer lors du sommet de l'OIT : M. Nicolas Sarkozy, Président de la République française ; M. Lech Kaczyński, Président de la République de Pologne ; Mme Tarja Halonen, Présidente de République de Finlande ; M. Armando Guebuza, Président de la République du Mozambique ; M. Luiz Inácio Lula da Silva, Président de la République fédérative du Brésil ; Mme Cristina Fernández de Kirchner, Présidente de la République argentine ; M. Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République togolaise ; M. Tertius Zongo, Premier ministre du Burkina Faso ; M. Bruce Golding, Premier Ministre de Jamaïque.

Le sommet de l'OIT, comprendra quatre débats de haut niveau sur les thèmes suivants : coordination régionale et mondiale, coopération pour le développement, gestion des agendas nationaux en matière d'emploi, puis droits au travail, dialogue social et survie des entreprises.

Alain Olive, secrétaire général de l'UNSA et Jean Claude Tricoche, secrétaire national chargé des questions de l'OIT, assisteront à ce sommet mondial.

<http://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm>

### **Aggravation de la situation des droits syndicaux dans le monde**

Selon le rapport annuel des violations des droits syndicaux établi par la Confédération syndicale internationale (CSI), 2008 a constitué une nouvelle année difficile et, dans la plupart des cas, dangereuse pour les syndicalistes aux quatre coins du monde. 76 syndicalistes ont été assassinés, et un grand nombre ont été agressés physiquement ou soumis à des actes de harcèlement, d'intimidation ou à des arrestations par les autorités. Toutefois, le nombre total d'assassinats a diminué par rapport à l'année précédente (91 assassinats).

Quelques 7500 cas de licenciement de travailleurs impliqués dans des activités syndicales ont été enregistrés dans 68 pays, dont 20 rien qu'en Afrique. Ces cas ne sont malheureusement que la partie visible de l'iceberg.

La liste est longue des pays où l'exercice d'une activité syndicale présente un réel danger. C'est le cas notamment de la Colombie, du Guatemala, des Philippines, du Venezuela. Au moins neuf gouvernements ont été responsables de l'emprisonnement de syndicalistes (Birmanie, Chine, Cuba, Iran, Tunisie, Turquie...). En Birmanie, Chine, Laos, Corée du Nord, Vietnam, seuls les syndicats officiels contrôlés par l'Etat sont autorisés, alors qu'en Arabie saoudite de réelles activités syndicales demeurent pratiquement impossibles.

Pour l'UNSA, solidaire de l'action menée par la CSI, la liberté syndicale et le droit d'organisation et de négociation collective sont des droits universels et inaliénables.

Rapport annuel complet : [www.ituc-csi.org](http://www.ituc-csi.org)

**Voir, écouter les émissions de l'UNSA»:**

<http://www.unsa.org/?-Media-.html>

**S'abonner gratuitement aux publications électroniques de l'UNSA**

**UNSA-Infos  
Bulletin UNSA Retraités - Infosite**

<http://www.unsa.org/?page=inscription>